Liquidation Petroplus : « consternation pour les familles et l'industrie française »

Le tribunal de commerce de Rouen a prononcé le 16 octobre la liquidation de la raffinerie Petroplus de Petit-Couronne (Seine-Maritime).

Un délai est accordé pour trouver un nouveau repreneur, jusqu'au 5 novembre. Le tribunal a refusé les deux offres présentées, pourtant jugées sérieuses.

Une délégation du PCF et de ses élus a participé au rassemblement de Rouen le même jour avec Eric Corbeaux, responsable nationale aux luttes sociales et Front des luttes et de Céline Brulin.

Dans un communiqué publié le même jour, E. Corbeaux a exprimé sa "consternation pour les familles et l'industrie française".

"Il est parfaitement inacceptable que ce soit les tribunaux de commerce qui décident de l'avenir de nos industries".

"Jean-Marc Ayrault qui a pourtant déclaré hier à Nantes qu'il refusait le déclin industriel de la France a une fois encore, avec Petroplus, l'occasion de passer des paroles aux actes", ajoute E. Corbeaux."Avec cette décision, le tribunal de commerce de Rouen vient de plonger dans la consternation les 550 salariés de Petroplus et les 2.000 familles qui vivaient grâce à l'activité de la raffinerie, depuis plus de 80 ans".

"Le bilan est lourd pour l'industrie française, après Sodimedical, Florange, Technicolor et toutes les PME-TPE qui déposent le bilan en effet domino. Petroplus, une des dernières raffineries françaises ne doit pas fermer", estime t-il.

Pour lui, "l'Etat doit intervenir, y compris en reprenant la main sur l'outil industriel, en nationalisant avec de nouveaux droits d'intervention pour les salariés et les citoyens"

Le communiqué en intégralité

- Dans une interview à l'Humanité du 17 octobre, **Jean-Jacques Candelier, député du Nord** refuse "que ce soient les tribunaux de commerce qui décident de l'avenir de l'industrie". Il rappelle également la proposition de loi contre les licenciements boursiers déposé par le groupe. "L'Etat doit intervenir, y compris en reprenant la main sur l'outil industriel en nationalisant. Il faut que les salariés acquièrent de nouveaux droits, comme le droit de véto. Il faut des outils législatifs et une concertation permanente avec les travailleurs qui connaissent leurs entreprises" explique JJ Candelier.

Copyright © Elunet.org, Portail de l'action des Elus et de la vie citoyenne